



# Brocante & vide grenier de Fourqueux Dimanche 4 juin 2023 de 8H30 à 18h

Emplacement réservé à l'organisateur.

EMPLACEMENT N°:

NOM DE L'EXPOSANT :	PRENOM:
ADRESSE:	
CP:	VILLE:
TEL:	E-MAIL:

## <u>INSCRIPTION A L'ESPACE PIERRE DELANOE</u> 2 PLACE VICTOR HUGO 78112 SAINT-GERMAIN-E N-LAYE

- POUR LES RIVERAINS SOUHAITANT S'INSTALLER DEVANT LEUR DOMICILE : à partir du 13 mars 2023
  - Du 2 rue aux oies aux croisement de la rue des Boulettes
  - > Rue de Saint Germain au rond-point de la croix rouge à l'intersection de la rue du Marechal Foch (sauf cours Boivin et Martin)
  - De l'intersection rue de Saint Germain/Saint Nom au 20 rue du maréchal Foch
- POUR LES SAINT-GERMANOIS: à partir du 20 mars 2023
- POUR TOUS: à partir du 27 mars 2023
- POUR LES PROFESSIONNELS : à partir du 14 mars 2023 Réponse la semaine du 17 avril 2023

#### JOURS ET HORAIRES DES INSCRIPTIONS

- o Lundi 14h-17h30
- o Mardi 9h15-12h
- o Mercredi 14h-17h30
- o Jeudi 9h15-12H
- o Samedi 25 mars, 15 avril et 13 mai 2023 de 9h-12h
- o Pas d'inscription du 24 au 29 avril 2023

## FIN DES INSCRIPTIONS le 24 mai 2023

Les dossiers par courrier ou mail sont à nous retourner avant le 24 Mai 2023 (cachet de la poste faisant foi ou envoie du mail) à L'Espace Pierre Delanoë :

- Joindre obligatoirement une enveloppe timbrée pour recevoir le numéro de stand
- Règlement par chèque à l'ordre du trésor public

Nº de stand(s) communiqué(s) par retour du courrier.

#### PIECES A FOURNIR (Tout dossier incomplet ne sera pas traité)

#### Pour les particuliers

- Photocopie de la pièce d'identité de l'exposant recto verso ou passeport en cours de validité
- Les 2 engagements à titre précaire du domaine public (organisateur et exposant joints au dossier d'inscription) complétés et signés
- Enveloppe timbrée libellée au nom et adresse du demandeur (pour les dossiers envoyés par courrier)
- o Règlement par chèque bancaire à l'ordre du trésor public ou espèces pour les inscriptions sur place
- Pour les Saint-Germanois : présentation d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois

#### Pour les professionnels :

Nous consulter

## TARIFS délibération Tarifs municipaux 2023

STAND DE 3M	PRIX TTC	QT	PRIX TOTAL	ESPECE (faire l'appoint)	CHEQUE NOM DE LA BANQUE	CHEQUE NUMERO
Particuliers Saint- Germanois	20€					
Particuliers hors- commune	40€					
Professionnels	105€					
Professionnels restauration sans métrage	110€					

Merci de nous préciser la dimension de votre parasol/tonnelle : ...... X.....M.

	Emplacement souhaité	:					
<u>Liste</u> n	on exhaustive des objet	s mis en	vente à compléter obli	gatoirer	ment (ART.L310-	2 du co	de du commerce) :
	Vêtements		Mobilier		Livres		Tableaux
	Accessoires déco		Jeux et jouets		Vaisselles		
	Accessoires mode		Matériel de bricolage		CD/jeux vidéo		
	Petit électroménager		Autres :				
INTER vidéo,		nts, alco	ols, armes, explosifs, an	nimaux v	vivants, copie gr	avée de	e cd/dvd/cassettes audio/

# ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e)		
Nom:	Prénom:	Titulaire de la pièce d'identité N°:
Délivrée le :		Par:
Atteste sur l'ho	nneur:	
	-	ne vendre que des objets personnels et usagés (article L310-2 du code du commerce) é à deux autres manifestations similaires au cours de l'année civile
□ En tant qu	e professionne	1 : Etre soumis au régime de l'article L310-62 du code du commerce
Tenir un regis	stre d'inventaire	e prescrit pour les objets mobiliers usagés (article321-7 du code pénal)
N° de registre	du commerce	des métiers
Délivré par		Le
☐ M'engage : m'a été attri		-même, sous réserve d'admission par l'espace Pierre Delanoë, l'emplacement qui
		re, je confirme avoir donné mon accord exprès à la collecte de mes données e du contexte exposé dans le règlement intérieur
	s. Et m'engage	sance du règlement ci-joint et en accepte les conditions définies par les à les respecter scrupuleusement, déchargeant de ce fait les organisateurs de toute
FAIT LE/	/2023	A:
SIGNATURE	DE L'EXPOSA	NT





#### ENGAGEMENT DE LOCATION A TITRE PRECAIRE DU DOMAINE PUBLIC

#### **EXEMPLAIRE EXPOSANT**

#### **ENTRE LES SOUSSIGNES**

La Commune Saint-Germain-en-Laye, dont le siège social est à l'Hôtel de Ville, 16 rue de Pontoise, représentée par Mr Arnaud PERICARD, Maire en exercice, agissant en cette qualité en vertu de la délibération du conseil municipal du 25 mai 2020, en qualité de propriétaire.

### ET L'OCCUPANT

Adresse:
CP:
IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT
La commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, met à disposition à titre précaire avec les garanties de fait et de droit, à l'occupant qui accepte, le(s) emplacement(s) qui lui seront attribués sur la voie publique de la commune déléguée de Fourqueux. Cette location à titre précaire, a lieu aux clauses et conditions suivantes :
<u>DUREE</u> : Dimanche 04 juin 2023 de 5h30 à 18h00
REVEVANCE ET ACCESSOIRES  Cette utilisation est consentie et acceptée moyennant une redevance forfaitaire d'occupation du domaine public de
NATURE DE L'OCCUPATION  Cette utilisation est consentie exclusivement à l'usage de l'organisation d'une vente au déballage.  L'occupant dégage le propriétaire de toutes nuisances, incidents, accidents et procès de quelque nature que ce soit et s'engage à souscrire, une assurance couvrant les risques divers provoqués par l'utilisation du lieu susnommé.  De plus, il est interdit de sous louer ou de céder en tout ou partie l'emplacement mis à disposition, de même, toute cession ou subrogation du présent engagement d'occupation sous quelques formes que ce soit est absolument prohibé.
L'occupation est consentie dans le respect du règlement intérieur de la brocante vide-greniers dont les termes et conditions ont été acceptés par l'occupant lors de l'inscription.
RESILIATION  La présente convention sera résiliée de plein droit, sans formalité préalable, en cas d'annulation de la demande d'inscription par l'occupant, de retrait de l'inscription pour violation des dispositions du règlement intérieur (non-respect du nombre maximum de brocante arnuel) ou en cas de réattribution d'un emplacement non occupé à partir de 9 heures, conformément au règlement intérieur de la manifestation.
Fait à Saint-Germain-en-Laye, le Le Directeur Général des Services
SIGNATURE DE L'EXPOSANT  Denis TRINQUESSE





#### ENGAGEMENT DE LOCATION A TITRE PRECAIRE DU DOMAINE PUBLIC

#### **EXEMPLAIRE ORGANISATEUR**

#### **ENTRE LES SOUSSIGNES**

La Commune Saint-Germain-en-Laye, dont le siège social est à l'Hôtel de Ville, 16 rue de Pontoise, représentée par Mr Arnaud PERICARD, Maire en exercice, agissant en cette qualité en vertu de la délibération du conseil municipal du 25 mai 2020, en qualité de propriétaire.

#### ET L'OCCUPANT

Nom - Prénom :
Adresse:
CP: Ville:
IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT
La commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, met à disposition à titre précaire avec les garanties de fait et de droit, à l'occupant qui accepte, le(s) emplacement(s) qui lui seront attribués sur la voie publique de la commune déléguée de Fourqueux. Cette location à titre précaire, a lieu aux clauses et conditions suivantes :
<u>DUREE</u> : Dimanche 04 juin 2023 de 5h30 à 18h00
REVEVANCE ET ACCESSOIRES  Cette utilisation est consentie et acceptée moyennant une redevance forfaitaire d'occupation du domaine public de que l'occupant s'oblige à acquitter d'avance, par chèque émis à l'ordre du Trésor Public, en carte bancaire ou en espèces.
NATURE DE L'OCCUPATION  Cette utilisation est consentie exclusivement à l'usage de l'organisation d'une vente au déballage.  L'occupant dégage le propriétaire de toutes nuisances, incidents, accidents et procès de quelque nature que ce soit et s'engage à souscrire, une assurance couvrant les risques divers provoqués par l'utilisation du lieu susnommé.  De plus, il est interdit de sous louer ou de céder en tout ou partie l'emplacement mis à disposition, de même, toute cession ou subrogation du présent engagement d'occupation sous quelques formes que ce
soit est absolument prohibé. L'occupation est consentie dans le respect du règlement intérieur de la brocante vide-greniers dont les termes et conditions ont été acceptés par l'occupant lors de l'inscription.
RESILIATION  La présente convention sera résiliée de plein droit, sans formalité préalable, en cas d'annulation de la demande d'inscription par l'occupant, de retrait de l'inscription pour violation des dispositions du règlement intérieur (non-respect du nombre maximum de brocante annuel) ou en cas de réattribution d'un emplacement non occupé à partir de 9 heures, conformément qu règlement intérieur de la manifestation.
Fait à Saint-Germain-en-Laye, le Le Directeur Général des Services
SIGNATURE DE L'EXPOSANT  De lis TRIVQUESSE